



---

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1540-2021**

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 449 000 \$ POUR LA RÉFECTION  
DU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT MONTCALM ET LE REMPLACEMENT D'UNE  
POMPE AU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT JOLICOEUR**

---

**Avis de motion donné le : 8 mars 2021**

**Dépôt du projet de règlement le : 8 mars 2021**

**Adoption du règlement le : 22 mars 2021**

**En vigueur le : 13 juillet 2021**

---



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-  
DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1540-2021**

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 449 000 \$ POUR LA RÉFECTION  
DU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT MONTCALM ET LE REMPLACEMENT D'UNE  
POMPE AU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT JOLICOEUR**

---

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, par le conseil de la Ville, décrète ce qui suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1540-2021**

**ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS**

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de réfection du poste de pompage d'égout Montcalm et de remplacement d'une pompe au poste de pompage d'égout Jolicoeur, tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 2 mars 2021 et dans un document préparé par monsieur Serge Landry, ingénieur, pour la firme ARPO, Groupe-conseil, en date du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A » et « B » pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 449 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux, les imprévus, les frais du chargé de projet, la mise en service hydraulique, la surveillance des travaux, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

**ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 449 000 \$, sur une période de vingt-cinq (25) ans.

**ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'égout municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## **ARTICLE 5. EXCÉDENT**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 22 MARS 2021.



MAIRE



DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER


**ANNEXE A**  
– ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE LA VILLE –

## Bilan des coûts

### Réfection du poste de pompage d'égout Montcalm et remplacement d'une pompe au poste de pompage d'égout Jolicoeur

#	Description	Coût	Note
<b>1.0</b>	<b>Travaux au poste Montcalm</b>		
1.1	Travaux de génie civil	43 000 \$	1
1.2	Travaux de mécanique de procédé	171 500 \$	1
1.3	Travaux d'électricité	68 475 \$	1
1.4	Travaux d'automatisme	48 400 \$	1
1.5	Imprévus (10%)	33 138 \$	1
	<b>Sous-total 1.0</b>	<b>364 513 \$</b>	
<b>2.0</b>	<b>Travaux au poste Jolicoeur</b>		
2.1	Remplacement d'une pompe	18 000 \$	
	<b>Sous-total 2.0</b>	<b>18 000 \$</b>	
<b>3.0</b>	<b>Autres</b>		
3.1	Surveillance des travaux	23 000 \$	
3.2	Mise en service hydraulique	4 500 \$	
3.3	Chargé de projet (Salaire)	3 350 \$	
3.4	Taxes nettes	20 449 \$	
3.5	Intérêt sur emprunt temporaire	15 188 \$	
	<b>Sous-total 3.0</b>	<b>66 488 \$</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>449 000 \$</b>	

**Note 1:** Ces coûts ont été déterminés par monsieur Serge Landry, ingénieur, de la firme ARPO, Groupe-conseil, en date du 1er mars 2021.



Martin Careau, ing.  
Directeur des services techniques  
et directeur général adjoint

2 mars 2021

**ANNEXE B**  
– ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE LA FIRME ARPO –

Date: 2021-03-01

Projet: 020019-01

ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
<b>1</b>	<b>Station Montcalm</b>				
<b>1,1</b>	<b>Civil</b>				
1,1,1	Pompage temporaire				
a	Pompage temporaire et gestion des eaux usées durant les travaux	100%	Forfait	12 000,00 \$	12 000,00 \$
b	Raccordement temporaire à la conduite de refoulement	100%	Forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1,1,2	Remplacement du regard de purgeur d'air				
a	Démantèlement et disposition du regard existant	100%	Forfait	2 000,00 \$	2 000,00 \$
b	Nouvelle chambre de béton (incluant excavation et remblai)	100%	Forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
e	Raccordement à l'existant	100%	Forfait	2 000,00 \$	2 000,00 \$
1,1,3	Autres travaux				
a	Excavation et remblai de tranchée de câble	100%	Forfait	3 500,00 \$	3 500,00 \$
b	Base de béton du cabinet électrique	100%	Forfait	2 500,00 \$	2 500,00 \$
c	Réfection de l'aire de gravier (MG-20, 150 mm ép)	200	m <sup>2</sup>	25,00 \$	5 000,00 \$
<b>Sous-total - 1,1 Civil</b>					<b>43 000,00 \$</b>
<b>1,2</b>	<b>Mécanique de procédé</b>				
1,2,1	Réfection du poste de pompage				
a	Démantèlement	100%	Forfait	3 000,00 \$	3 000,00 \$
b	Nettoyage du puits sec au jet de sable	100%	Forfait	2 000,00 \$	2 000,00 \$
c	Pompes et accessoires	100%	Forfait	110 000,00 \$	110 000,00 \$
d	Tuyauterie et accessoires	100%	Forfait	40 000,00 \$	40 000,00 \$
e	Mise en route, essais, calibration	100%	Forfait	3 000,00 \$	3 000,00 \$
f	Mise en service hydraulique	100%	Forfait	4 500,00 \$	4 500,00 \$
g	Peinture du plancher à l'époxy	100%	Forfait	1 500,00 \$	1 500,00 \$
1,2,2	Chambre de purgeur d'air				
a	Purgeur d'air et accessoires	100%	Forfait	4 500,00 \$	4 500,00 \$
b	Tuyauterie et accessoires	100%	Forfait	2 000,00 \$	2 000,00 \$
c	Mise en route, essais, calibration	100%	Forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$
<b>Sous-total - 1,2 Mécanique de procédé</b>					<b>171 500,00 \$</b>
<b>1,3</b>	<b>Électricité</b>				
1,3,1	Travaux électriques				
a	Démantèlement	100%	Forfait	2 000,00 \$	2 000,00 \$
b	Entrée électrique	100%	Forfait	6 798,00 \$	6 798,00 \$
c	Cabinet en acier inoxydable	100%	Forfait	23 400,00 \$	23 400,00 \$
d	Panneau électrique, transformateur et démarreur à fréquence variable	100%	Forfait	31 297,00 \$	31 297,00 \$
e	Câbles, conduits, raccordement prises et éclairage	100%	Forfait	3 980,00 \$	3 980,00 \$
f	Mise en route	100%	Forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$
<b>Sous-total - 1,3 Électricité</b>					<b>68 475,00 \$</b>

Date: 2021-03-01

Projet: 020019-01

ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
<b>1,4</b>	<b>Automation</b>				
1,4,1	Travaux d'automation				
a	Démantèlement	100%	Forfait	2 500,00 \$	2 500,00 \$
b	Panneau d'automation	100%	Forfait	21 400,00 \$	21 400,00 \$
c	Câbles, conduits, raccordement et programmation	100%	Forfait	19 500,00 \$	19 500,00 \$
d	Mise en route, ajustement initiaux	100%	Forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
	<b>Sous-total - 1,4 Automation</b>				<b>48 400,00 \$</b>
	<b>Sous-total - 1 Station Montcalm</b>				<b>331 375,00 \$</b>

**Totaux**

<b>Sous-total du projet</b>		<b>331 375,00 \$</b>
Imprévus	10,000%	33 137,50 \$
Taxes nettes	4,9875%	18 180,06 \$
<b>Sous-total</b>		<b>382 692,56 \$</b>
Frais contingents	15,000%	57 403,88 \$
<b>Grand total du projet (arrondi à la centaine sup)</b>		<b>440 100,00 \$</b>

Note:

  
par Serge Landry, jng





**Ville de Sainte-Catherine-  
de-la-Jacques-Cartier**

## **AVIS DE PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 22 mars 2021, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1540-2021  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1540-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT  
DE 449 000 \$ POUR LA RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT  
MONTCALM ET LE REMPLACEMENT D'UNE POMPE AU POSTE DE POMPAGE  
D'ÉGOUT JOLICOEUR**

**QUE** le règlement numéro 1540-2021 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 26 avril 2021;

**QUE** le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 juillet 2021;

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la municipalité <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/greffe/reglements-municipaux-en-vigueur-et-les-reglements-en-processus-dadoption>.

Fait à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 13 juillet 2021.

Le directeur général et greffier

Marcel Grenier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marcel Grenier, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus par affichage à la mairie le 13 juillet 2021 et sur le site Internet de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier <http://www.villescjc.com>, le tout tel que prescrit par le Règlement 1461-2019 sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier entré en vigueur le 17 avril 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 juillet 2021

\_\_\_\_\_  
Marcel Grenier, directeur général et greffier